



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 octobre 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 octobre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Dans sa résolution [2481 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire un point sur la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH), dans un délai de trois mois à compter de la date de l'adoption de ladite résolution. La Mission, créée en application du paragraphe 1 de la résolution [2452 \(2019\)](#) pour une période initiale de six mois à compter du 16 janvier 2019 et dont le mandat a été prorogé jusqu'au 15 janvier 2020 par la résolution [2481 \(2019\)](#), est chargée de faciliter l'application de l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa comme le prévoit l'Accord de Stockholm (voir [S/2018/1134](#)).

Dix mois après la signature de l'Accord de Stockholm sous l'égide de l'ONU entre le Gouvernement yéménite et le mouvement houthiste et trois mois après l'adoption de la résolution [2481 \(2019\)](#), les progrès en ce qui concerne Hodeïda continuent d'être essentiels pour toute tentative de régler le conflit au Yémen.

Travaux du Comité de coordination du redéploiement

Depuis le 10 juin 2019, date à laquelle j'avais fait le précédent point sur la MINUAAH ([S/2019/485](#)), le Comité de coordination du redéploiement a repris ses séances de travail conjointes pour étudier et arrêter les modalités du maintien d'un cessez-le-feu et du redéploiement mutuel des forces dans la province de Hodeïda. La tenue de ces réunions conjointes, qui avait exigé des franchissements complexes de la ligne de front, a été suspendue pendant cinq mois en raison de problèmes opérationnels et la précarité des conditions de sécurité. Durant cette période, le Président du Comité, avec l'aide de mon envoyé spécial pour le Yémen, a procédé à des échanges bilatéraux et à une action de médiation soutenue pour répondre aux préoccupations des deux parties yéménites, rétablir la confiance et permettre au Comité de remplir avec efficacité son rôle de mécanisme de consultation et de désescalade.

Ainsi, durant la période considérée, la MINUAAH a réussi à organiser deux réunions conjointes du Comité à bord d'un navire battant pavillon des Nations Unies, amarré en haute mer, les 14 et 15 juillet et les 8 et 9 septembre. Sous l'impulsion de la Mission et grâce à la contribution active des délégations du Gouvernement yéménite et du mouvement houthiste, le Comité a accompli des progrès notables. Premièrement, les parties sont parvenues à un accord final sur les modalités techniques du redéploiement des forces dans la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa en deux étapes, conformément à l'Accord sur Hodeïda.



Deuxièmement, les parties ont décidé de mettre en œuvre un mécanisme tripartite de renforcement du cessez-le-feu et de désescalade dont le fonctionnement est assuré par des attachés de liaison représentant les deux parties et la MINUAAH. Ce dispositif vise à prévenir tout incident dans la province de Hodeïda par une surveillance soutenue des lignes de front dans cette province et la mise en place d'une ligne de communication directe entre les parties, sous l'impulsion de la Mission. À cet effet, la MINUAAH a établi un centre d'opérations conjoint fonctionnant en permanence et comprenant quatre attachés de liaison principaux (deux pour chaque partie) qui collaborent avec le personnel de la MINUAAH à bord du navire battant pavillon des Nations Unies. Les attachés de liaison principaux suivent l'évolution de la situation sur les lignes de front, par l'intermédiaire des agents de liaison sur le terrain respectifs, désamorcent les tensions qui se font jour et rendent compte de leurs activités à la Mission. Il faut noter qu'il appartient aux parties de s'approprier ce mécanisme et d'en garantir l'efficacité, tandis que la Mission fournit un appui logistique et consultatif.

Pour compléter le mécanisme, les parties se sont déclarées disposées à prendre de nouvelles mesures de confiance et ont décidé d'un ensemble de mesures en vue d'un désengagement progressif des lignes de front, qui sont actuellement examinées par de hauts responsables des deux parties. Il s'agit notamment de créer des postes de surveillance dans la ville de Hodeïda et de tenir régulièrement des réunions bilatérales sur les lignes de front, avec des garanties de sécurité réciproques. Les deux parties ont également abordé la question de l'ouverture de couloirs humanitaires destinés aux civils yéménites dans l'ensemble de la province de Hodeïda.

Malgré ces progrès, les parties ont du mal à s'accorder sur l'établissement d'un calendrier pour l'application intégrale et effective de l'Accord sur Hodeïda. En juillet, lorsque la version définitive des plans d'opérations pour le redéploiement a été établie, mon envoyé spécial a fait une proposition le 8 août pour forcer l'impasse concernant le lancement de la phase 1 du redéploiement. Si les parties se disent attachées à l'application de l'Accord sur Hodeïda, elles ne sont toujours pas parvenues à un accord politique sur les questions relatives aux forces de sécurité locales dans les zones évacuées, aux recettes portuaires et aux modalités de gouvernance, ce qui retarde le démarrage des opérations de redéploiement.

Coordination avec les parties concernées par l'Accord de Stockholm

Durant la période considérée, la MINUAAH a continué de coordonner ses travaux avec des entités des Nations Unies et d'autres parties concernées par l'Accord de Stockholm, notamment avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en ce qui concerne la question des forces de sécurité locales, les activités de déminage et la remise en état des ports, ainsi qu'avec le Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies pour ce qui est du renforcement de la surveillance des ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa.

La MINUAAH a continué de faciliter les échanges entre le Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies et les autorités compétentes à Hodeïda au sujet des aspects techniques du démarrage des opérations du Mécanisme depuis les ports, qui doit encore être approuvé par les deux parties sur le plan politique.

En attendant, le Mécanisme poursuit ses opérations principalement depuis Djibouti. Le PNUD a pour sa part achevé son évaluation des trois ports et collecté des fonds pour des mesures de remise en état d'urgence afin que le port de Hodeïda puisse continuer de servir à l'acheminement de marchandises et d'articles humanitaires au Yémen. En collaboration étroite avec la Mission et le PNUD, mon envoyé spécial prépare en parallèle un dispositif et étudie des options de gestion des recettes portuaires.

Les équipes du Centre de lutte antimines au Yémen, appuyées par le PNUD, doivent achever de marquer les champs de mine à Hodeïda à la suite du redéploiement des forces houthistes des ports en mai. La MINUAAH communique avec le PNUD afin de coordonner, par l'intermédiaire du Centre, la mise en place d'initiatives de lutte antimines à effet rapide afin de garantir la sécurité des habitants de Hodeïda. Les acteurs humanitaires et le personnel de la Mission surveillent le retrait des éléments militaires à proximité des champs de mines.

Mon envoyé spécial pour le Yémen entretient par ailleurs le dialogue avec les parties pour faire avancer l'examen des questions politiques en suspens ayant trait aux forces de sécurité locales, le PNUD restant prêt à fournir un appui technique quelle que soit la démarche convenue et à renforcer la surveillance par l'intermédiaire du Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies.

En outre, dans le cadre de son mandat, la MINUAAH a continué d'assurer, sur demande, la liaison entre les intervenants humanitaires et la direction militaire des parties à Hodeïda, pour appuyer la planification, la coordination et la conduite des opérations humanitaires, auxquelles elle ne participe pas. Elle facilite toutefois les mouvements opérationnels des entités des Nations Unies et des organisations internationales non gouvernementales en communiquant avec les parties, notamment au sujet de l'accès aux infrastructures essentielles dans les zones contestées.

Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda : déploiement et opérations

Durant la période considérée, les observateurs militaires et contrôleurs de police déployés à titre temporaire ont été remplacés par du personnel expressément affecté à la MINUAAH. La Mission dispose désormais d'une capacité opérationnelle initiale à Hodeïda avec 55 membres du personnel (35 observateurs militaires et contrôleurs de police¹ et 20 membres du personnel civil). Elle a un nombre suffisant d'équipes chargées d'assurer la liaison et la coordination pour mener des opérations de surveillance dans le cadre de la phase 1 du redéploiement mutuel et appuyer les activités du centre d'opérations conjoint du mécanisme de renforcement du cessez-le-feu et de désescalade à bord du navire battant pavillon de l'ONU, 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

L'équipe de direction de la MINUAAH continue de se concerter avec les autorités locales sur un ensemble de questions essentielles, notamment en ce qui concerne les accords officiels nécessaires pour utiliser les capacités d'évacuation sanitaire, aérienne et primaire, à l'aide d'un hélicoptère prépositionné à Djibouti, ainsi que l'acheminement de l'équipement de protection individuelle requis, des véhicules blindés, du matériel informatique et du matériel de télécommunication. Si l'entrée dans le pays du personnel de la MINUAAH s'est améliorée durant la période considérée, la Mission continue de collaborer avec les autorités de facto locales pour régler les problèmes liés aux déplacements des membres de son personnel à Hodeïda.

Faits nouveaux concernant le cessez-le-feu

Depuis son entrée en vigueur le 18 décembre 2018, le cessez-le-feu s'est maintenu dans la province de Hodeïda, dans la mesure où aucune des deux parties n'a tenté une offensive majeure pour gagner du terrain. Toutefois, un schéma inquiétant

¹ Les pays ci-après ont fourni des contingents à la MINUAAH : Allemagne, Bangladesh, Bhoutan, Brésil, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Fidji, Finlande, Gambie, Ghana, Indonésie, Malawi, Malaisie, Mongolie, Nigéria, Ouganda, Pérou, Philippines, République de Corée, Sierra Leone, Suède, Tchad, Turquie, Zambie et Zimbabwe. Les pays ci-après ont fourni du personnel de police à la Mission : Bangladesh, Finlande, Indonésie, Malawi, Norvège, Ouganda, Suède et Turquie.

continue de se dégager sur le plan des affrontements, dans certaines zones (notamment dans les districts de Hali, Doureïhimi, Heïs et Touheïta), en particulier sous la forme de tirs indirects et de tirs isolés. Des échanges de tirs directs et indirects ont également été signalés dans la ville de Hodeïda, près de la ligne de front (quartiers de Chaab et du « 7 juillet », dans le district de Hali) et à proximité de l'aéroport (district de Haouak). Le 20 septembre 2019, la coalition a mené une frappe aérienne près du district de Hali, au nord de la ville de Hodeïda.

Malgré ces incidents, la présence de la Mission, notamment au moyen de patrouilles de surveillance dans la ville de Hodeïda et dans les ports, a eu concrètement un effet modérateur et apaisant, et le rôle actif que joue la MINUAAH permet d'éviter toute exacerbation des tensions. Depuis la création de la Mission, le nombre d'actes de violence a baissé, tout comme celui des victimes civiles, les habitants réintègrent leur foyer dans cette zone et l'activité économique s'est intensifiée à Hodeïda. Le mécanisme de renforcement du cessez-le-feu et de désescalade, opérationnel depuis le 10 septembre, donne l'occasion d'enrayer la violence et d'empêcher toute escalade. Depuis la création de la Mission, le nombre d'incidents aurait baissé de 30 % à 40 %.

À cette fin, l'étroite coopération entre le Bureau de mon envoyé spécial pour le Yémen et la MINUAAH a été indispensable pour assurer la cohérence et la coordination entre les activités opérationnelles et politiques. Mon envoyé spécial et le Président du Comité de coordination du redéploiement continuent de travailler ensemble et avec les parties pour faire aboutir les négociations en cours afin de permettre l'exécution intégrale des phases 1 et 2 du redéploiement, ainsi que pour régler les questions ayant trait aux forces de sécurité locales.

Observations

L'issue fructueuse des deux réunions récentes du Comité de coordination du redéploiement, dont l'accord sur toutes les modalités techniques des phases 1 et 2 du redéploiement ainsi que la mise en place du mécanisme de renforcement du cessez-le-feu et de désescalade, montrent que les parties demeurent déterminées à appliquer l'Accord sur Hodeïda. Le recul de la violence qui continue d'être observée à Hodeïda et le maintien en opération du port sont les principaux progrès accomplis jusque-là dans le cadre de l'Accord. Les parties doivent cependant faire preuve de la plus grande retenue et veiller à faire respecter les dispositions de l'Accord sur Hodeïda.

Le fait que les parties soient prêtes à envisager de nouvelles mesures, y compris la tenue régulière de réunions dans les zones proches des lignes de front dans la ville de Hodeïda et l'ouverture de couloirs humanitaires clefs, est également très encourageant. Il est primordial que cet esprit d'ouverture aboutisse à des mesures concrètes sur le terrain, ce qui permettrait d'améliorer de manière décisive l'accès de la population yéménite dans le besoin à des articles humanitaires et à des marchandises importés.

Malgré un contexte difficile, la Mission exécute son mandat avec efficacité et organise des rencontres directes pour le Comité de coordination du redéploiement, alors que le conflit se poursuit en dehors de Hodeïda. Je demeure convaincu que les objectifs fixés à la Mission restent réalisables et adaptés à la situation sur le terrain, la composition de la Mission et la stratégie adoptée permettant l'exécution du mandat. Toutefois, la pleine application de l'Accord continue d'être conditionnée par les parties yéménites, qui doivent appuyer davantage les opérations de la MINUAAH.

La Mission, appuyée par ses partenaires opérationnels sur le terrain, continuera de chercher en priorité à faciliter l'action menée par les parties pour faire respecter le cessez-le-feu, procéder au redéploiement des forces et mener des opérations de lutte

antimines. Elle continuera également de faciliter et de coordonner l'appui qu'apporte l'Organisation des Nations Unies en vue d'aider les parties à appliquer intégralement les aspects plus larges de l'Accord sur Hodeïda. En outre, la MINUUAH restera un moyen fiable et efficace de prévenir les conflits à un point d'entrée stratégique pour l'aide humanitaire au Yémen ainsi qu'un arbitre impartial sur le terrain. Elle continuera ainsi de jouer un rôle clef pour ce qui est d'établir le fondement d'une paix durable à Hodeïda, qui servira de socle pour mener une action élargie et parvenir à un règlement politique négocié au Yémen.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António **Guterres**
